

AVIS

Réf. : ENV.18.110.AV

Date d'approbation : 13/11/2018

Constructions de 5 immeubles de logements (lot D) et leur parking enterré (lot D et E) à Bavière, LIEGE

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique en classe 1 :* / (classe 2 soumis à EIE)
- *Demandeur :* Bavière Développement S.A.
- *Auteur de l'étude :* Pluris, Liège
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 14/09/2018
- *Date de fin du délai de remise d'avis (délai) :* 13/11/2018 (60 jours)
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement
 - Opportunité environnementale du projet

Projet :

- *Localisation :* Site de Bavière
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'habitat
- *Catégorie :* 1 - Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs

Brève description du projet et de son contexte :

Le terrain couvre 3,9 ha et se situe au nord-est du quartier d'Outremeuse (ancien hôpital de Bavière), entouré au nord-ouest par le boulevard de la Constitution et à l'est par le Quai de la Dérivation. L'objectif est d'y installer, dans sept bâtiments, la polyclinique Brull, un pôle culturel provincial (bibliothèque des Chiroux, maison de la création et pépinière d'entreprises numériques), 400 kots, des services publics (hall omnisport, crèche, commissariat), une maison de repos et une tour d'appartements. A ce jour, trois demandes de permis ont été déposées : pour le centre culturel, la requalification du boulevard de la Constitution et de la rue de Bonnes Villes, et enfin les voiries et espaces publics. Le quartier sera exclusivement piéton et le stationnement se fera en sous-sol. La présente demande porte sur la construction de 5 immeubles (lots D) et de leur parking enterré sous les lots D et E.

L'étude d'incidences porte sur la totalité du projet.

1. AVIS**1.1. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)**

Le Pôle Environnement estime que l'étude d'incidences sur l'environnement contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Bien que, au moment de sa rédaction, le détail des demandes de permis déposées n'était pas connu (aménagement des voiries et espaces publics, forme architecturale de la bibliothèque), l'étude pousse l'analyse le plus loin possible et en tire les recommandations détaillées pour chaque phase du projet.

1.2. Avis sur l'opportunité environnementale

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet.